



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABGE - 09.08.2019

Numéro de publication: SB02-0000010564

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer COKOON SARL, soit pour elle : Mme Dedek Ruttimann Nicole, associée gérante

Débiteurs:

COKOON SARL, soit pour elle : Mme Dedek Ruttimann Nicole, associée gérante
Avenue de Thônex 42A
1226 Thônex
Suisse

Créanciers:

État de Genève
Administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

18 346925 P

Créances:

CHF 5190.35 avec intérêts à 5 % depuis 11.10.2018
Bordereau 060.267.168 exp. le 01.12.2016
CHF 414.30
INTERETS MORATOIRES AU 11.10.2018

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Mentionné ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer

des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève